

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2013

Présents : MM. et MMES BORZO, BALAT, BORIES, CALMELS, CANCE, GARCIA, PELIGRY, PETRE, VIVEN.  
Excusés : M. CARBONNEAUX, GRIMEAUD, MARTINEZ.  
Absent : M. BLANC PONS.  
A donné procuration : M. CARBONNEAUX a donné procuration à M. GARCIA,  
M. GRIMEAUD a donné procuration à M. BORZO  
M. MARTINEZ a donné procuration à M. CANCE  
Secrétaire de séance : MME PETRE

### **Ordre du jour :**

- 1 – Proposition de contrat de service avec E.D.F.
- 2 – Présentation du rapport d'expertise de la D.D.T. pour le service d'eau potable, année 2011
- 3 – Budget communal : décisions modificatives
- 4 – Révision de la subvention allouée à une association
- 5 - Présentation des rapports annuels et comptes administratifs 2012 du SYDED, pour les missions déléguées : eau potable et assainissement
- 6 – Questions diverses.

### **1 - Proposition de contrat de service avec E.D.F.**

M. le Maire présente un projet de contrat de service proposé par EDF, intitulé « Dialège Internet », qui porte sur le suivi des factures EDF et permet d'avoir une vision globale des éléments de consommation et des coûts en matière d'électricité pour l'ensemble des sites définis. Le coût annuel de cette prestation est de 308.64 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas souscrire à ce contrat,
- autorise M.. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

### **2 - Présentation du rapport d'expertise de la D.D.T. pour le service d'eau potable, année 2011**

Mme PETRE, Adjointe au Maire, présente le rapport d'expertise Eau potable 2011, établi par les services de la DDT qui sont chargés de la mission de conseil pour l'exploitation du Service d'Eau Potable.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le présent rapport d'expertise,
- décide d'appliquer à la SAUR la pénalité prévue dans les clauses du contrat pour le non respect d'objectif de rendement primaire (69.10 % au lieu de 78 %),
- transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Figeac pour enregistrement.

### **3 – Budget communal : décisions modificatives**

#### ***A – Décision modificative du BP 2013- Fonctionnement***

M. le Maire expose à l'assemblée que Mme la Trésorière de Figeac demande d'apporter une modification au budget primitif 2013 de la commune.

Il s'agit de corriger une erreur de chapitre budgétaire :

- la somme de 772.00 € inscrite initialement, à tort, à l'article 7785-042 doit être affectée à l'article 7785-77.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la nouvelle inscription budgétaire tel que définie ci-dessus,
- dit que Mme la Trésorière effectuera cette modification dans le budget primitif afin que celui-ci puisse être pris en charge,
- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Figeac pour enregistrement.

### ***B – Décision modificative 1 / virement de crédits entre opérations :***

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Diminution sur crédits <u>ouverts</u>	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-068 : GROS TRAVAUX DIVERS	6 000.00 €	
D 2315-032 : AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS		6 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>

### ***C – Décision modificative 2 / virement de crédits entre opérations***

Objet : DM 2

Désignation	Diminution sur crédits <u>ouverts</u>	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-068 : GROS TRAVAUX DIVERS	1 500.00 €	
D 2313-074 : TRAVAUX ECOLE MATERNELLE		1 500.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>

### ***D – Décision modificative 3 / virement de crédits entre opérations***

Objet : DM 3

Désignation	Diminution sur crédits <u>ouverts</u>	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-037 : EQUIPEMENTS MAIRIE		1 714.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 714.00 €</b>
D 2313-068 : GROS TRAVAUX DIVERS	1 714.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 714.00 €</b>	

#### **4 – Révision de la subvention allouée à une association**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 21 février 2013, le C.M. avait décidé d'octroyer une subvention de 5 500 € à l'Association AFRICAJARC pour aider à l'organisation du festival 2013.

Considérant que cette association a sollicité un renforcement des moyens techniques alloués par la commune et qu'en contrepartie elle a accepté d'abandonner une part de sa subvention annuelle ;

M. le Maire propose que la subvention 2013 accordée à Africajarc soit portée à 4000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition de M. le Maire
- Dit que la subvention versée à Africajarc sera d'un montant de
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier
- Transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Figeac pour enregistrement.

#### **5 – Présentation des rapports annuels et comptes administratifs 2012 du SYDED, pour les missions déléguées : eau potable et assainissement**

— Afin d'apprécier les bilans techniques et financiers du SYDED, en matière de missions déléguées, M. le Maire communique au Conseil municipal :

- les comptes administratifs 2012 des budgets « Eau potable » et « Assainissement »
- les rapports annuels 2012 « Eau potable » et « Assainissement ».

Ces documents n'appellent pas de commentaires.

#### **6 – Questions diverses.**

Présentation au Conseil municipal d'un film sur l'activité d'un train touristique à vapeur en France.

\*\*\*\*\*